

Communiqué du 23 avril 2021

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Un petit moment sans avoir pu communiquer ... voici donc quelques informations utiles pour une gestion quotidienne toujours délicate.

Point vaccination

Les 4 centres de vaccination des professionnels de santé (St Jory, MPS Ordre des médecins, Muret et Saint-Gaudens) ouverts depuis le 7 janvier dernier, ont à ce jour permis de vacciner plus de 13400 professionnels. Initialement ouverts afin de prendre en charge l'ensemble des professionnels de santé en activité de + de 55 ans ou ayant des comorbidités, il prend en charge actuellement la totalité des professionnels qui en font la demande.

Il est clairement noté que cette campagne de vaccination sera probablement terminée courant du mois de juin.

Je tiens particulièrement à remercier les médecins référents de ces 4 centres ainsi que l'ensemble des professionnels administratifs, infirmiers +++ et médecins qui ont participé activement à leur bon fonctionnement au service des professionnels de santé de la Haute-Garonne.

Tous ceux qui participent de près ou de loin à la prise en charge des plus âgés, des plus vulnérables ou des plus fragiles semblent avoir été vaccinés. Pour autant, nous continuons à prendre en charge des professionnels de santé non prioritaires.

Aussi, nous invitons tous les médecins ACTIFS qui à ce jour n'auraient pas encore entamé une démarche adaptée de vaccination à adresser un mail sur haute-garonne@31.medecin.fr afin de bénéficier des 2 doses de vaccination d'ici à la fin juin, date probable de la mise en place de nouvelles modalités d'accès aux centres de vaccination pour les professionnels de santé.

A ce jour, 317 052 injections ont été réalisées en Haute-Garonne. Ainsi plus des 2/3 des patients éligibles à la vaccination (+ de 70 ans ou + de 50 ans avec comorbidités) ont pu bénéficier au moins de la 1^{ère} injection.

Là encore, je remercie tous les acteurs intervenant dans les 31 centres de vaccination, au CHU, dans le grand centre (Hall 8 de Toulouse) ou dans les cabinets de médecine générale.

Je remercie aussi tous les médecins pour leur mobilisation, notamment les médecins généralistes. Un remerciement particulier sera adressé au Président de l'Ordre des infirmiers pour louer notre collaboration et l'implication particulièrement exceptionnelle des infirmiers.

Je salue l'engagement des plus jeunes d'entre-nous à savoir l'ensemble des étudiants des professions de santé qui commence à participer tant aux centres de vaccination qu'aux futurs vaccinodromes.

Réflexions concernant la vaccination des patients de – de 55 ans : 1^{ère} injection - ASTRA ZENECA / 2^{ème} dose - PFIZER

Sur proposition du CDOM31, nous essayons de permettre à chaque médecin généraliste qui a vacciné des patients de moins de 55 ans par ASTRA ZENECA dans leur cabinet médical à l'occasion de la journée coup de poing du 7 mars dernier, de pouvoir réaliser la 2^{ème} dose de leurs patients, au sein d'un centre de vaccination de proximité, selon des modalités encore à définir et pour lesquelles nous reviendrons vers vous dès que possible dès la confirmation par Monsieur le Préfet de Région et le Directeur général de l'ARS Occitanie.

Prévention de la transmission du coronavirus et port du masque obligatoire

A titre informatif, voici quelques rappels de vos obligations renforcées en matière d'hygiène et de prévention de la transmission du Coronavirus.

Le port du masque ne vise pas qu'à se protéger soi-même, mais aussi à empêcher la diffusion du virus. Il est devenu obligatoire dans tous les lieux clos accueillant du public depuis le 20 juillet 2020.

L'article 27-II du décret du 10 Juillet 2020 dispose que « *Lorsque, par sa nature même, une activité professionnelle, quel que soit son lieu d'exercice, ne permet pas de maintenir la distanciation entre le professionnel et le client ou l'utilisateur, le professionnel concerné met en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir les risques de propagation du virus* ».

Il s'impose par conséquent à tout professionnel de santé dans le cadre de son exercice auprès de ses patients.

Le fait d'être vacciné ne garantit pas pour le médecin l'absence complète de transmission du virus ou de contamination par son patient : lors de la consultation le port du masque reste obligatoire pour le médecin et son patient.

Le Ministère de la santé a publié des recommandations concernant ces mesures sanitaires qui s'imposent aux professionnels de santé (<https://www.ordmed31.org/IMG/pdf/consignes-hygiene-cabinets-ville-covid19-2.pdf>).

Il s'agit en résumé :

- D'organiser vos consultations par la mise en place de plages horaires spécifiques pour les patients suspects de pathologies Covid-19 et pour les autres patients, afin de limiter leur regroupement et par la limitation des délais d'attente du patient ;
- D'entretenir les surfaces et de les nettoyer au moins deux fois par jour ;
- D'éliminer les déchets issus des malades potentiels.

En cas de non-respect de ces obligations, les médecins pourraient être passibles de poursuites disciplinaires pour avoir contrevenu aux articles [R.4127-2](#), [R.4127-12](#), [R.4127-49](#) du Code de la Santé Publique :

Des poursuites pénales ne sont pas à exclure si le médecin contaminait son patient, lequel pourrait, en application des dispositions de l'article [121-3 du Code Pénal](#).

De plus, en cas de condamnation civile accompagnant une faute pénale retenue, je vous indique que le médecin pourrait ne pas être couvert par son assurance en responsabilité civile professionnelle. En effet, les sanctions pénales ayant un caractère personnel, l'assureur peut ne pas les prendre en charge.

REMPA31.FR

En termes de qualité et de sécurité des démarches règlementaires et donc de gain de temps, REMPLA31.FR a été créé pour vous. Il s'est enrichi récemment de 2 nouveaux modules : les contrats d'assistant (médecins thésés) ou les contrats d'adjoint (étudiants en médecine) pour nous permettre de participer notamment à la campagne de vaccination.

Pour rappel, voici un tuto sur les modalités de création d'un compte : https://www.ordmed31.org/IMG/pdf/tuto_rempa31.fr-4.pdf.

A ce jour et depuis sa création, 784 comptes utilisateurs ont été créés et plus de 900 contrats (remplacements, assistanats, adjoint) ont été validés.

Comme habituellement, je vous transmets le [dernier bulletin épidémiologique](#) et vous engage comme toujours à parcourir les informations de qualité diffusées sur les sites suivants :

- URPS MEDECINS LIBERAUX : <https://www.medecin-occitanie.org/coronavirus-information-conseils/> ;
- SANTE PUBLIQUE FRANCE : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-chiffres-cles-et-evolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde> ;

En prévision de la période estivale, je vous invite à organiser d'ores et déjà la continuité des soins de vos cabinets pour profiter pleinement d'un repos bien mérité !

Bien confraternellement.

Professeur Stéphane OUSTRIC

Président

